

p. 100 dans la consommation domestique, et malgré un accroissement des exportations.

A quoi faut-il attribuer une aussi formidable augmentation? L'an dernier, le ministre de l'Agriculture ne disait pas qu'il s'agissait d'une conséquence de la politique libérale. Au contraire, il s'attribuait tout le mérite d'avoir produit cet excédent de 201 millions de livres. La cause de l'augmentation, c'est que le 1^{er} avril 1958, sans consulter les associations agricoles, on a haussé à \$25 le prix de soutien, pour des raisons purement politiques.

Le résultat de cet accroissement était assez prévisible. Ceux qui étaient déjà producteurs ont augmenté leur production, y ont affecté de nouveaux capitaux, tandis que d'autres se sont lancés dans cette production. Ainsi, la politique du gouvernement a augmenté la surproduction jusqu'au point où nous en sommes actuellement, et où il devient nécessaire d'adopter de nouvelles mesures, car les porcs, comme les poulets, se sont retournés contre leurs auteurs.

Le gouvernement, pris de panique, se jette maintenant dans l'autre extrême et supprime toute mesure de soutien efficace. Le fait est facile à démontrer. Il n'y a plus aucun prix de soutien sur les livraisons qui excèdent la quantité prévue, et le producteur n'a aucune assurance de toucher le prix de soutien garanti même pour le contingent déterminé par la loi. Comme je le disais, certains obtiendront plus, et d'autres moins. Par la déclaration qu'il a faite à la Chambre au cours de la dernière session, je prétends que le ministre de l'Agriculture a trompé la Chambre sur cette question, bien qu'il ne l'ait évidemment pas fait avec intention. Je me reporte à ce que le ministre disait à la dernière session, ainsi qu'en fait foi la page 2702 des *Débats* du 10 avril 1959:

Nous verserons au cultivateur la différence entre ce qu'il touche sur le marché et le prix de soutien annoncé.

Le ministre fait-il cela en vertu du programme de versements d'appoint annoncé pour les porcs et les œufs?

L'hon. M. Harkness: Oui. Nous faisons des versements à l'ensemble des cultivateurs.

L'hon. M. Pearson: Voilà une merveilleuse explication! Le gouvernement va verser de l'argent à l'ensemble des cultivateurs. Voilà qui sera d'un grand secours pour le cultivateur particulier qui constate que s'il vend ses œufs 20c., il touchera 3c. en supplément, c'est-à-dire, au total, 23c. Le ministre s' imagine remplir par là la promesse qu'il avait faite de verser la différence au cultivateur.

[L'hon. M. Pearson.]

Il a dit que le gouvernement paierait la différence à l'agriculteur, non pas aux agriculteurs. Permettez-moi de citer à nouveau ce qu'il a dit:

Nous paierons à l'agriculteur la différence entre ce qu'il reçoit sur le marché et le prix de soutien annoncé.

Si je ne m'abuse, cela veut dire chaque agriculteur en particulier.

M. Argue: Et ce paiement ne sera fait qu'à l'égard des œufs de classe A gros.

L'hon. M. Pearson: Oui.

M. l'Orateur: Je pense que le moment serait bien choisi pour suspendre la séance.

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai déclaré qu'il est six heures.

L'hon. M. Walker: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Si le ministre veut bien reprendre son siège, j'expliquerai mon point de vue. Quand on a déclaré qu'il est six heures, la Chambre ne peut aborder aucun autre travail. Certes, on peut poser la question de privilège en tout temps, mais il faut le faire pendant la séance de la Chambre. J'entendrai la question de privilège de l'honorable député dès la reprise de la séance. Il est six heures et je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de rectifier, en donnant lecture du texte même, une déclaration que, dans son discours, m'a attribuée, l'honorable chef de l'opposition:

La force du Canada en tant que nation ne dépend pas d'une forte administration centralisée. Elle dépend du respect de nos modes démocratiques de gouvernement et de la constitution telle qu'elle a été établie par les auteurs de la Confédération.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, la citation que j'ai attribuée au ministre était conforme au texte qu'en a publié le *Chronicle-Telegraph* de Québec. Sa rectification porte donc sur le texte du journal que j'ai cité. Je n'ai donc commis aucune injustice envers le ministre en citant le compte rendu d'un journal qui lui-même citait textuellement ses paroles, compte rendu qui n'a d'ailleurs pas été nié subséquemment au discours. Si la citation était inexacte, — comme il l'affirme, — je regrette que le journal n'ait pas saisi ses paroles.